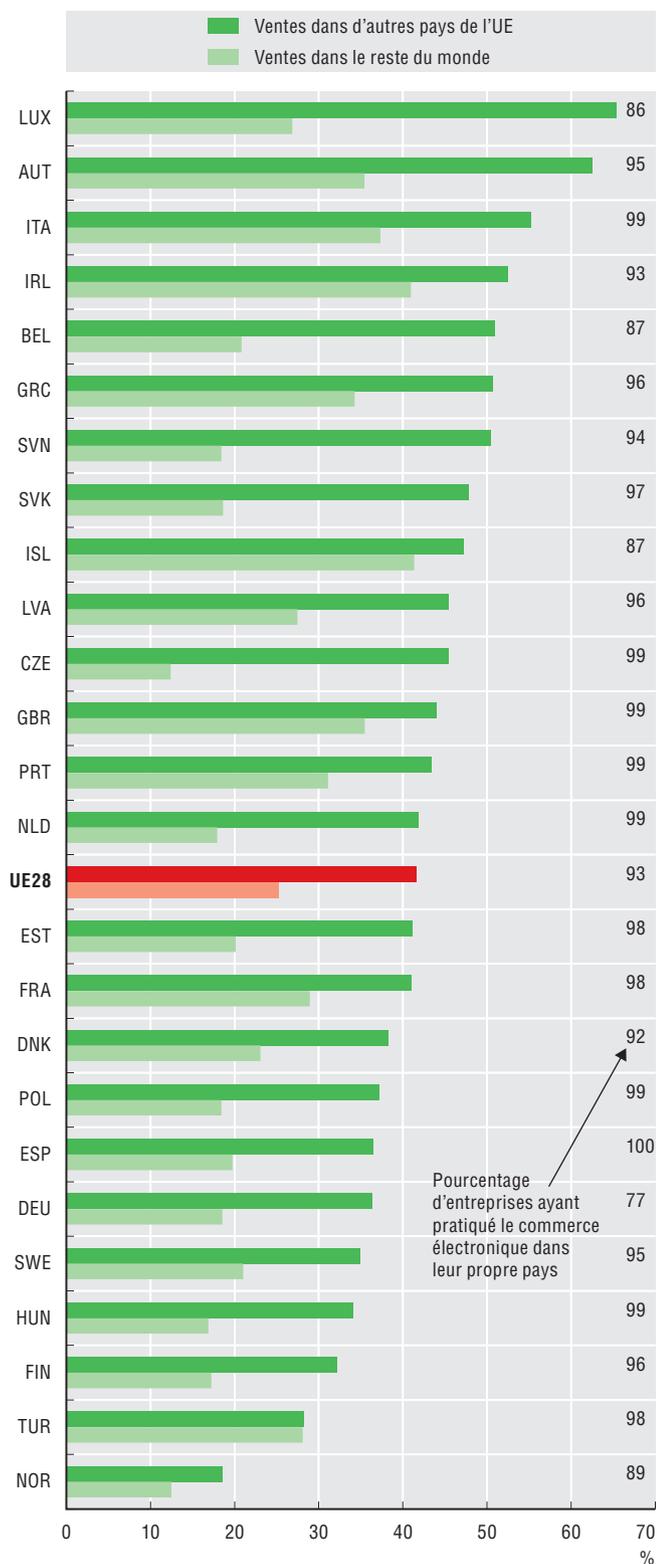


5. Cyberconsommateurs sans frontières

Entreprises ayant pratiqué la vente par commerce électronique à l'étranger, 2014

En pourcentage de l'ensemble des entreprises pratiquant le commerce électronique



Source : OCDE, d'après Eurostat, *Économie et société numériques*, Base de données complète, juillet 2017. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933722732>

Le saviez-vous ?

En 2016, 20 % des individus ayant réalisé des achats sur l'internet en Europe ont passé commande auprès de vendeurs basés hors d'Europe.

L'internet a facilité l'accès aux marchés mondiaux, créant par là même de nouvelles opportunités pour les consommateurs et les entreprises. L'essor du commerce électronique transfrontière est principalement lié à l'infrastructure informatique, aux cadres réglementaires et à l'intégration économique.

En 2014, 42 % des entreprises européennes pratiquant le commerce électronique ont vendu des produits ou services en ligne dans d'autres pays européens, et 25 % dans des pays non européens. La part des entreprises ayant vendu des produits ou services à destination d'autres pays européens était la plus élevée au Luxembourg (65 %) et en Autriche (62 %). Pour ce qui est des ventes en ligne transfrontières à destination de pays hors d'Europe, ce sont l'Islande et l'Irlande qui arrivent en tête (avec 41 %).

Les consommateurs canadiens et européens qui effectuent des achats en ligne privilégient les vendeurs nationaux, plutôt qu'étrangers. Seules font exception les petites économies ouvertes, comme l'Autriche et le Luxembourg. Dans tous les pays sauf l'Islande, les consommateurs achetant des biens ou des services en ligne auprès d'un vendeur étranger privilégient ceux qui sont installés dans des pays partenaires. En 2016, 90 % des personnes qui ont effectué des achats en ligne depuis le Luxembourg ont passé commande auprès d'un vendeur implanté dans un pays partenaire, contre 7 % en Turquie.

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires du commerce électronique entre entreprises et consommateurs représentait à peine plus de 7 % de celui de la vente de détail, un taux proche de la moyenne des pays européens (8.7 %). La moyenne européenne cache toutefois de fortes disparités, puisque les chiffres allaient, en 2015, de moins de 3 % au Portugal à 15 % au Danemark et 20 % en Suède. La pénétration du commerce électronique de détail ne semble pas corrélée à la taille du secteur ; de fait, les pays affichant la part la plus élevée de recettes issues du commerce de détail dans le total des recettes du secteur des entreprises sont également ceux qui enregistrent la plus faible part de transactions liées au commerce de détail en ligne.

Définitions

Les *achats en ligne* ou les *ventes en ligne* (transactions réalisées dans le cadre du commerce électronique) désignent les opérations d'achat ou de vente de biens ou de services réalisées sur des réseaux informatiques par des méthodes spécifiquement conçues pour la réception ou la passation de commandes (OCDE, 2011). Pour les particuliers (vendeurs ou acheteurs), ces transactions s'effectuent généralement sur l'internet. S'agissant des entreprises, les ventes électroniques correspondent à l'ensemble des transactions réalisées par le biais de pages web, d'un réseau extranet ou d'un système d'échange de données informatisé (EDI).

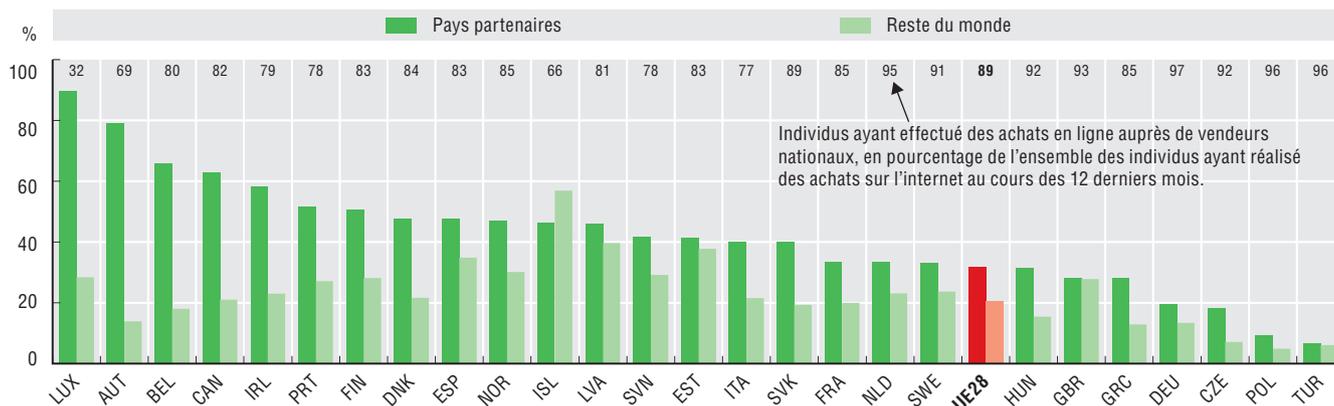
On entend par *transactions entre entreprises et consommateurs* les ventes réalisées auprès de consommateurs soit par des entreprises présentes exclusivement sur le web, soit par des entreprises de vente au détail ou des fabricants traditionnels ayant élargi leurs circuits de distribution au commerce électronique. Les ventes peuvent porter sur des biens physiques ou des produits et services numériques.

Les *classes de taille* des entreprises sont les suivantes : petites entreprises (de 10 à 49 salariés), entreprises moyennes (de 50 à 249 salariés) et grandes entreprises (plus de 250 salariés).

On entend par *pays partenaires* les pays membres de l'UE dans le cas des pays appartenant au Système statistique européen, et les États-Unis dans le cas du Canada.

Individus ayant effectué des achats en ligne auprès de vendeurs nationaux et étrangers, 2016

En pourcentage des individus ayant commandé des biens ou des services sur l'internet au cours des 12 derniers mois

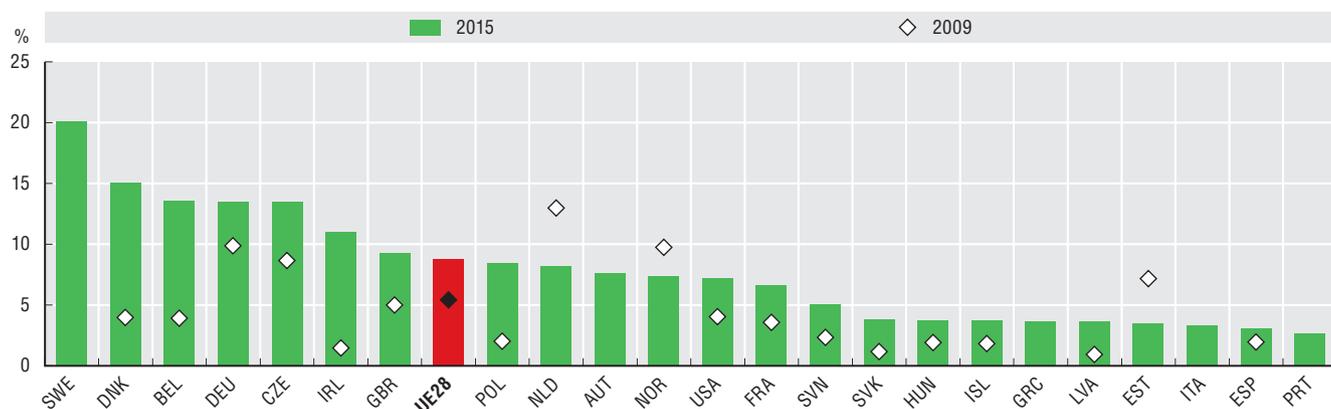


Sources : OCDE, d'après Eurostat, *Économie et société numériques, Base de données complète*, et sources nationales, juillet 2017. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933722751>

Transactions entre entreprises et consommateurs (B2C), 2009 et 2015

Chiffre d'affaires du commerce électronique de détail en pourcentage du chiffre d'affaires total du secteur du commerce de détail



Sources : OCDE, d'après Eurostat, *Économie et société numériques, Base de données complète*, et US Census Bureau, *Quarterly Retail E-Commerce Sales, 1st Quarter 2017*, juillet 2017. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933722770>

Mesurabilité

La mesure du commerce électronique présente des difficultés méthodologiques susceptibles d'avoir des incidences sur la comparabilité des estimations : adoption de pratiques diverses pour la collecte des données et l'établissement des estimations, traitement des cas déviants et des activités de commerce électronique des multinationales, imputation des valeurs à partir des fourchettes utilisées dans les enquêtes, ou encore hétérogénéité du champ sectoriel considéré. Dans le cas des enquêtes réalisées du côté de la demande, les consommateurs ne sont pas toujours en mesure de répondre à certains types de questions, notamment sur la provenance des produits ou services achetés. Sans compter qu'une part non négligeable d'internautes ignore le pays d'origine des sites web sur lesquels ils réalisent leurs achats, ou ne se souviennent pas nécessairement du montant de leurs dépenses. En outre, certaines transactions entre entreprises et consommateurs portent sur l'achat de produits numériques, dont une part de plus en plus importante est téléchargée ou consultée en streaming sur l'internet ; il est alors particulièrement difficile pour les consommateurs d'en identifier le pays d'origine.

Les données relatives aux transactions réalisées dans le cadre du commerce électronique transfrontière sont collectées par le biais des enquêtes sur l'utilisation des TIC ; elles couvrent à la fois les entreprises et les particuliers pour les pays appliquant le Système statistique européen, mais uniquement les particuliers pour le Canada. Au vu des incidences croissantes de l'économie numérique sur la société, d'autres pays ont l'intention de collecter des données comparables.



Extrait de :

OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2017

The digital transformation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264268821-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Cyberconsommateurs sans frontières », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2017 : The digital transformation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2017-39-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.